



Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors)

Réunion du 27 août 2026	Procès Verbal
-------------------------	---------------

Président : R. Loubeyre

Présents : Ch. Bilbaut, Y. Blanc, G. Chevalier, Fr. Fillon, J. Maze, S. Potel
D. Dufayet (Conseiller Technique du District)

Invités : N. Lamotte, J. Llinarès, B. Madamour, A. Mespoulhès, St. Pouzet, C. Tourdes
(membres de la Commission des Clubs Séniors)

Excusés : V. Nologues, B. Rigal

Championnat Séniors Féminin :

Neuf équipes se sont engagées pour la saison sportive 2026 – 2027 :

CS Arpajon, AS Espinat, FC Junhac – Montsalvy, Jordanne FC, Sud Cantal Foot,
US Vallée de l'Authre, CS Vézac,
Stade Riomois – Condat en entente avec le F.C. Ally – Mauriac,
et la nouvelle équipe de l'A.S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise.

En attendant l'engagement officiel de l'équipe de l'A.S. Saint-Just.

Parmi les équipes engagées, certaines souhaitent une pratique à onze joueuses alors que d'autres ne peuvent évoluer qu'avec huit joueuses.

Devant cette situation, une réunion avec les Clubs sera organisée rapidement afin de définir la formule retenue parmi trois propositions :

1. Une seule poule de dix équipes en championnat « hybride », à huit ou onze joueuses selon les oppositions.
2. Une phase de classement à l'automne et une deuxième phase avec deux poules au printemps :
 - une poule « élite » avec pratique à onze,
 - une poule « A » avec pratique à huit.
3. deux poules dès l'automne avec une poule en pratique à 11 et l'autre en pratique à 8.

Le calendrier sera publié rapidement selon la formule retenue par les Clubs, avec probablement un début de championnat le 13 septembre.

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe du Cantal

Le 1^{er} tour, qui voit l'entrée en lice de toutes les équipes de D4 et de 13 équipes de D3, est programmé le 13 septembre.

Après tirage au sort, une équipe de D3 est exemptée du 1^{er} tour :

A.S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise

Le détail du tirage au sort des treize rencontres constituant ce 1^{er} tour est publié sur le site.

Coupe Barrès (42 équipes participantes)

Selon la proposition du Comité Directeur adoptée en Assemblée Générale du District, la Coupe Barrès se déroule en deux phases :

Phase de Championnat : *(détail des rencontres par journées sur le site du District)*

5 journées prévues => 13 et 27 septembre, 11 octobre, 29 novembre, 13 décembre

Phase éliminatoire : *(32 équipes qualifiées à l'issue de la phase de championnat)*

Seizièmes le 21 février

Huitièmes le 14 mars

Quarts de finale le 29 mars

Demi-finales le 09 mai ou le 06 juin

Finale le samedi 12 juin ou le samedi 19 juin à Saint-Flour

Sur décision du Comité Directeur du District, la répartition des équipes doit être effectuée sur huit poules de 4 et deux poules de 5.

Les 42 équipes participantes sont donc réparties, ***par tirage au sort***, dans les deux poules de 5 pour les « D3 » et dans les huit poules de 4 pour les « D4 » plus une équipe de « D3 » tirée au sort, *(Sud Cantal Foot – 2)* en évitant d'avoir trop de « doublons » avec le Championnat.

(composition des poules sur document en annexe)

Questions diverses

Montées et Descentes en fin de saison :

Le tableau des montées et descentes en fin de saison 2026 – 2027 en championnats seniors masculins, validé par le Comité Directeur du District, est expliqué en séance.

Il sera mis en ligne sur le site du District dans la rubrique « épreuves ».

Rappels

Horaires des rencontres :

Un courrier sera adressé à tous les Clubs afin de leur rappeler de respecter les périodes de demande de changement d'horaire d'une rencontre :

Période verte : *(treize jours avant la rencontre)*

changement autorisé pour aller vers un horaire légal (samedi 20 h 00 ou dimanche 13 h 00)

Période orange : (de treize à six jours avant la rencontre)

accord obligatoire de l'adversaire

Période rouge : (moins de six jours avant la rencontre)

plus aucun changement

Feuille de match informatisée (F.M.I.) :

L'utilisation de la Feuille de match informatisée est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

Nota : sa transmission doit être effectuée le dimanche avant 20 h 00.

Demandes de report de rencontres :

La Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

Evénements locaux (foire, fête, exposition...), tournoi de jeunes, Coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive (Ligue 1, Ligue 2, Top 14...), etc...

La date de déroulement d'une rencontre **ne peut pas être repoussée** mais, par contre, elle **pourra être avancée** en cas d'accord entre les deux Clubs concernés.

Un Club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'Article 32 des Règlements généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats,

R. Loubeyre